00/KCK BURKINA FASO

Unité -Progrès -Justice

DECRET N°2013- 188 /PRES/PM/MAECR/ MEF portant ratification de la sixième augmentation générale du capital de la Banque africaine de développement (BAD), décidée par la résolution B/BG/2010/08 du Conseil des Gouverneurs du 27 mai 2010.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution;

VU le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2013-002/PRES/PM portant composition du Gouvernement;

VU la loi n°009-2011/AN du 19 mai 2011 portant autorisation de ratification de la sixième augmentation générale du capital de la Banque africaine de développement (BAD), décidée par la résolution B/BG/2010/08 du Conseil des Gouverneurs du 27 mai 2010 ;

VU le décret n°2012-588/PRES/PM du 12 juillet 2012 portant attributions des membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1: Est ratifiée la sixième augmentation générale du capital de la Banque africaine de développement (BAD), décidée par la résolution B/BG/2010/08 du Conseil des Gouverneurs du 27 mai 2010.

ARTICLE 2: Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 25 mars 2013

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adophe TIAO

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Beinbank

Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale

Yipènè Djibrill BASSOLE